

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 998

présenté par

Mme Bonnivard, M. Sermier, Mme Trastour-Isnart, M. Cordier, M. Saddier, M. Descoeur,  
Mme Bassire et Mme Poletti

**ARTICLE 58**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour 2019, le taux d'objectif national des dépenses maladies (ONDAM) a été fixé à 2,5 %.

Il est annoncé à 2,3 % pour 2020, alors que la population vieillit.

Cette baisse entraîne des mesures d'économie et de sous-financement de tous les acteurs de santé : établissements hospitaliers, médecine de ville, recherche et innovation, industrie pharmaceutique.

Ce budget n'anticipe pas suffisamment les défis du grand âge et ne met pas la prévention en avant.

L'objet de cet amendement est de réviser l'ONDAM à la hausse.

C'est pourquoi il convient de repousser d'un an le vote d'un ONDAM à 2,3 %.